



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-34609>

Département(s) de publication : **35**

Annonce n° **26-34609**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Ville de Rennes

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre portant sur des opérations de restructurations et de rénovations énergétiques de gymnases

**Description** : La Ville de Rennes possède un patrimoine d'un peu plus de 50 gymnases. Une part importante de ce parc a été construit dans les années 70-80 et présente pour un nombre important d'équipements, des fonctionnalités inadaptées aux usages, des états de vétusté avancés et de faibles niveaux de performance énergétique au regard des enjeux de transitions écologiques actuels et des obligations du Décret Tertiaire. La collectivité a élaboré un Schéma Directeur des Équipements Publics, en priorisant la restructuration d'un certain nombre de ces complexes sportifs couverts. L'objectif du présent accord-cadre est de pouvoir augmenter la capacité de la Ville de Rennes à procéder à des opérations de restructurations-rénovations énergétiques de gymnases, devenus prioritaires dans un délai resserré. Différentes typologies de gymnases seront concernées par cet Accord-Cadre : salles multisports, gymnases de type B (salle d'environ 600m<sup>2</sup>), gymnases de type C (salle d'environ 1 000m<sup>2</sup>), salles spécialisées (tennis, DOJO...) Les opérations de rénovation pourront intégrer des thématiques variées (rénovation énergétique / restructurations fonctionnelles / mise en accessibilité / installation de centrales solaires photovoltaïques...). L'objectif de l'Accord-Cadre serait un rythme de 2 à 3 gymnases livrés par an

**Identifiant de la procédure** : 91d53bb8-657d-40e6-a982-6d9364c3b2b9

**Type de procédure** : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

**La procédure est accélérée** : non

### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Gymnases du territoire de la Ville de Rennes

**Ville :** Rennes

**Code postal :** 35000

**Subdivision pays (NUTS) :** Ile-et-Vilaine ( FRH03 )

**Pays :** France

### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** La procédure de passation utilisée est : la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du code de la commande publique. à l'issue de la phase d'examen des candidatures, le nombre de candidats admis à présenter une offre sera limité. Au minimum 3 et au maximum 5 candidats participeront à la phase de dépôt des offres, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats satisfaisant aux critères de sélection. L'accord-cadre avec montant maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-8 et R. 2162-10 du Code de la commande publique. Il donnera lieu uniquement à la conclusion de marchés subséquents. Il sera attribué à un maximum de 2 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). Chaque marché subséquent à conclure sera constitué des éléments de mission de base de la catégorie des opérations de réhabilitation de bâtiment (Aps-Apd, Pro, Pc-Apd, Amt, Visa, Det, Aor) ainsi que des éléments de mission suivants (sachant que pour chaque marché subséquent seulement certaines d'entre elles pourront être sélectionnées) : Diag (études de diagnostic), Opc (ordonnancement, pilotage et coordination), Ssi partielle (coordination sécurité incendie), Bim partielle (Modélisation informatique du bâtiment, démarche Bim partielle), Syn partielle (Synthèse architecturale et technique) et performance énergétique (suivi de la performance énergétique durant la garantie biennale). Les exigences minimales à respecter sont indiquées au Rc. à l'issue de la consultation, les candidats admis à présenter une offre et ayant remis des prestations répondant aux exigences de l'accord-cadre bénéficieront d'une prime d'un montant de 3 000 euros Ttc. Toutefois, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de réduire ou de supprimer la prime des concurrents dont les offres ne seraient pas conformes au règlement de consultation. La décision du maître d'ouvrage sera motivée et sans appel. Les rémunérations des deux maîtres d'oeuvres tiennent compte de la prime qu'ils ont chacun reçue au titre de la présente consultation Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique. L'intégralité des documents se trouve sur le profil d'acheteur. Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur -Dépôt de pli sur Les <https://www.megalix.bretagne.bzh> <https://www.megalix.bretagne.bzh>. Les documents justificatifs relatifs aux capacités professionnelles, économiques et financières à fournir par les candidats sont indiqués dans le règlement de la consultation à l'article 6.1 "Documents à produire à l'appui de la candidature (phase 1 de la consultation)". Au stade de la candidature et de l'offre, aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. Après attribution de l'accord-cadre, l'acheteur

pourra exiger que la forme des groupements attributaires soient des groupements conjoints avec un mandataire solidaire qui sera obligatoirement l'architecte. Si les groupements attributaires de l'accord-cadre sont d'une forme différente, ils pourront se voir contraints d'assurer leur transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus. L'équipe de maîtrise d'oeuvre devra obligatoirement disposer des compétences suivantes : - Architecture ; - études techniques en structure - études techniques en fluides et performance énergétique (électricité / thermique / traitement d'air) - économie de la construction - Coordination des systèmes de sécurité incendie (C.S.S.I partielle) - Modélisation informatique du bâtiment (B.I.M partielle) - Synthèse architecturale et technique (partielle) - Vrd - études techniques en traitement acoustique - Ordonnancement, Pilotage et Coordination (Opc)

Les niveaux minimums de capacités exigés pour la compétence en architecture pour l'architecte mandataire sont les suivants : - Un chiffre d'affaires minimal pour l'année 2024 ou 2025 de 500 000 euro(s) Ht - Une référence minimum en restructuration complète de gymnases (« minimas de type B ») ou construction neuve d'un gymnase répondant aux minimas des "gymnases de Type B" (dimensions aire de jeu : 20 m x 30 m, hauteur 6, 7 ou 9 mètres, surface de +/- 600 m<sup>2</sup>) réceptionnée depuis moins de 7 ans à l'exception du mandataire (architecte) qui ne peut être membre que d'un seul groupement les autres co-traitants peuvent présenter leur candidature dans plusieurs groupements et sont invités (caractère non obligatoire) à ne pas être candidats dans plus de 3 groupements. Sous réserve des dispositions du 1er paragraphe de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature de l'accord-cadre. Les compétences en traitement acoustique, Bim partielle et Opc pourront être présentées en sous-traitance, éventuellement dans plusieurs groupements, déclarée dès la candidature, ou être détenues en propre par un membre du groupement. Les autres compétences doivent obligatoirement être présentées en co-traitance. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. La date de démarrage des prestations au 01/11/2026 est seulement prévisionnelle. Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont les suivants : Qualification et qualité des moyens du candidat ou de l'équipe Qualité technique des références produites et leur adéquation avec l'objet de l'accord-cadre Les critères de sélection des offres sont les suivants : 1-Valeur technique 55.0 % 2-Prix des prestations 40.0 % 3- Performances en matière de protection de l'environnement 5.0 % L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0000

**Titre :** Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre portant sur des opérations de restructurations et de rénovations énergétiques de gymnases

**Description :** La Ville de Rennes possède un patrimoine d'un peu plus de 50 gymnases. Une part importante de ce parc a été construit dans les années 70-80 et présente pour un nombre important d'équipements, des fonctionnalités inadaptées aux usages, des états de vétusté avancés et de faibles niveaux de performance énergétique au regard des enjeux de transitions écologiques actuels et des obligations du Décret Tertiaire. La collectivité a élaboré un Schéma Directeur des Équipements Publics, en priorisant la restructuration d'un certain nombre de ces complexes sportifs couverts. L'objectif du présent accord-cadre est de pouvoir augmenter la capacité de la Ville de Rennes à procéder à des opérations de restructurations-rénovations

énergétiques de gymnases, devenus prioritaires dans un délai resserré. Différentes typologies de gymnases seront concernées par cet Accord-Cadre : salles multisports, gymnases de type B (salle d'environ 600m<sup>2</sup>), gymnases de type C (salle d'environ 1 000m<sup>2</sup>), salles spécialisées (tennis, DOJO...). Les opérations de rénovation pourront intégrer des thématiques variées (rénovation énergétique / restructurations fonctionnelles / mise en accessibilité / installation de centrales solaires photovoltaïques...). L'objectif de l'Accord-Cadre serait un rythme de 2 à 3 gymnases livrées par an

**Identifiant interne** : S-PF-1801387

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

**Options** :

**Description des options** : Pour passer du forfait initial au forfait définitif de rémunération, possibilité de mise en oeuvre d'une clause de réexamen

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale** : Gymnases du territoire de la Ville de Rennes

**Ville** : Rennes

**Code postal** : 35000

**Subdivision pays (NUTS)** : Ille-et-Vilaine ( FRH03 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début** : 01/11/2026

**Durée** : 48 Mois

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements** : 0

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés** : Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

**Canal de communication ad hoc** :

**Nom** : AW Solutions

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des offres** : 06/05/2026 à 17:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat** : La consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental détaillées au CCAP

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : non

**Le paiement en ligne sera utilisé** : non

**Informations relatives aux délais de recours** : La consultation du ou des contrats peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du ou des contrats dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, au titre du recours créé par le Conseil d'Etat dans son arrêt du 4 avril 2014, n° 358994

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, avec remise en concurrence

**Nombre maximal de participants** : 2

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique** : non

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation** : Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Rennes

**TED eSender** : Avenue-Web Systèmes

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Avenue-Web Systèmes

**Numéro d'enregistrement** : 3E5B7327-BD68-A963-512DD0F6833431D9

**Ville** : Seyssinet-Pariset

**Code postal** : 38170

**Subdivision pays (NUTS)** : Isère ( FRK24 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : publications-joue@aws-france.com

**Téléphone** : +33480041260

**Rôles de cette organisation** :

**TED eSender**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Ville de Rennes

**Numéro d'enregistrement** : 65044

**Adresse postale** : Place de la Mairie

**Ville** : Rennes

**Code postal** : 35000

**Subdivision pays (NUTS)** : Ille-et-Vilaine ( FRH03 )

**Pays** : France

**Point de contact** : APPERE Nathalie

**Adresse électronique** : scp-commandepublique@rennesmetropole.fr

**Téléphone** : 0223621010

**Adresse internet** : <https://metropole.rennes.fr/>

**Profil de l'acheteur** : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Rennes

**Numéro d'enregistrement** : 3E5B7349-A8E9-28C6-79102A679F83EA97

**Adresse postale** : 3, Contour de la Motte Hôtel de Bizien, Cs44416

**Ville** : Rennes

**Code postal** : 35044

**Subdivision pays (NUTS) :** Ille-et-Vilaine ( FRH03 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** greffe.ta-rennes@juradm.fr

**Téléphone :** 0223212828

**Télécopieur :** 0299635684

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

#### 8.1 ORG-0004

**Nom officiel :** Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics

**Numéro d'enregistrement :** 3E5B735B-A285-3CA0-3152DB2F9B605E05

**Adresse postale :** 22 Mail Pablo Picasso

**Ville :** Nantes

**Code postal :** 44042

**Subdivision pays (NUTS) :** Loire-Atlantique ( FRG01 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

**Téléphone :** 0253467983

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de médiation**

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis :** 98f21aa4-7001-4d40-956c-e3b398aefac4 - 01

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 03/04/2026 à 13:10

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

### 11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 03/04/2026